

4 septembre 2007

Déclaration de franchissement de seuil (article L.233-7 du code de commerce)

<p>NEXANS</p> <p>(Eurolist)</p>
--

Par courrier du 31 août 2007, la société Dodge & Cox (1) (555 California Street, 40th Floor, San Francisco, Californie 94104, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 août 2007, par suite d'une cession d'actions sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société NEXANS, et détenir 1 266 440 actions NEXANS représentant 2 532 880 droits de vote, soit 4,94% du capital et 9,38% des droits de vote de cette société (2).

- (1) Dodge & Cox a précisé agir en tant que *investment manager* pour le compte de clients qui peuvent inclure des *investment companies* enregistrées sous l'*US Investment Company Act* de 1940 et/ou d'*employees benefit plans*, de fonds de pension, de fondations ("endowment funds") et d'autres clients institutionnels.
- (2) Sur la base d'un capital composé de 25 628 905 actions représentant 27 004 561 droits de vote.